



## Achat maison et doute de la bonne foi du vendeur

Par **luigi38**, le **29/08/2010** à **16:45**

Bonjour,

voilà, nous avons signé pour l'achat d'une maison par l'intermédiaire d'une agence. la maison en question est dans un lotissement où je connais une personne et cette dernière m'a dit que la maison que je souhaitais acheter a eu des problèmes et que les propriétaires auraient porté plainte contre le promoteur (pour quelle raison je ne le sais pas encore) la propriétaire a mis son bien en vente (la maison que l'on doit acheter) et a arrêté les procédures contre le promoteur.

Je ne sais pas si les points défectueux ont été réparés par le promoteur ou pas depuis.

mes questions sont

-lors de la vente le propriétaire ne m'a pas parlé de cette procédure (sinon j'aurais négocié le prix voire pas l'acheter du tout) quelles sont mes recours?

-et l'agence aurait-elle été au courant?

-contre qui me retourner?

merci

je espère avoir été clair

Par **fabienne034**, le **29/08/2010** à **17:48**

bonjour,

il f

Par **fabienne034**, le **29/08/2010** à **17:50**

bonjour,

il faut interroger le vendeur et indiquer la réponse sur le compromis de vente

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

vous serez ainsi protéger en cas de mensonge du vendeur

l'agence ne peut pas savoir ce type de problème

Par **luigi38**, le **29/08/2010** à **17:57**

nous avons déjà signé le compromis de vente et nous avons appris bien après les procédures que la proprio avait lancé à l'époque